



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de la réunion du 27 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SAVARD, Maire.

Présents : Mesdames FREMAUX Emilie, POULAIN Chantal, MAYTRAUD Danielle, ROUSSEAU Bernadette
Messieurs ARNAULD Charles, DUMAS Yannick, DUROUSSEAU Jacky, FLEURANT Dominique, FLUCKIGER Raymond, PLACENT Jacques, SAVARD Bernard.

Excusés ayant donné procuration : Mme Violette FOURNIER à Mme Emilie FREMAUX, Mme Claudine COLOMBE à M. Bernard SAVARD, M. Didier BAUDESSON à Mme Chantal POULAIN.

Excusé : Néant

Secrétaires de séance : Mmes ROUSSEAU Bernadette

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du 23 janvier 2023

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour la délibération en point n° 5 – accepté

- ✚ Vote des subventions aux associations,
- ✚ Approbation du Compte Administratif 2022,
- ✚ Approbation du Compte de Gestion de SGC 2022
- ✚ Devis réfection four à pain,
- ✚ Devis rénovation terrain de tennis,
- ✚ Lotissement rue Principale
- ✚ Acquisition parcelle B13
- ✚ Questions diverses
 - Projets éoliens et agrivoltaïques (suite)
 - Décorations de Noël
 - Fleurissement de la commune

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de reprendre le tableau des subventions qui sera joint au budget primitif 2023.

Les associations millacoises pourront solliciter une subvention exceptionnelle sur présentation d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prévoir la somme globale de 8 000 € au compte 65748 (subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé).

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE MILLAC

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Bernard SAVARD, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat /Solde
Fonctionnement (sf 002)	320 940.90	505 631.66	184 690.76
Investissement (sf 001)	260 511.28	299 085.17	38 573.89
002 Résultat reporté N-1		139 902.62	139 902.62
001 Solde d'investissement N-1	62 899.48		62 899.48
Reste à Réaliser	40 415.70	29 501.72	10 913.98
TOTAL DU BUDGET	684 767.36	974 121.17	289 353.81

2) constate, aussi bien que la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au

fonds de roulement du bilan de sortie ; aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la compte administratif 2022 présentée par Mme Danielle MAYTRAUD, 1er adjoint.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR MME JEAMET, RECEVEUR, COMPTABLE PUBLIC

Les membres du Conseil Municipal de MILLAC :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les comptes sont exacts

✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. TRAVAUX RENOVATION DU FOUR A PAIN RUE DE LA PAIX

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur GALBOIS pour la réfection du four à pain de la rue de la Paix.

Après consultation de plusieurs entreprises, c'est le devis qui a été retenu.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de SOREGIES Patrimoine et de la CCVG le Fonds Patrimoine.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous

	DEPENSE H.T.		RECETTES H.T.	%
GALBOIS PERE ET FILS	8 289.50	SOREGIES PATRIMOINE	4 000.00	52
		CCVG - FONDS PATRIMOINE	2 000.00	26
		AUTOFINANCEMENT	2 289.50	22
TOTAL H.T.	8 289.50	TOTAL H.T.	8 289.50	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise GALBOIS et Fils pour un montant H.T. de 8 289.50 €
- ✚ adopte le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- ✚ autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de SOREGIES PATRIMOINE et auprès de la CCVG dans le cadre du Fonds Patrimoine et à signer tous les documents s'y rapportant.

5. BONS-VACANCES CENTRE DE PLEIN AIR LATHUS ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCVG - années 2023 – 2025

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de :

- ✚ L'autoriser à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- ✚ Rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer

la convention en partenariat avec la CCVG et de rembourser la part communale des bons vacances à la CCVG des années 2023 à 2025.

6. REFECTIION DU TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire présente deux devis de l'entreprise TENNIS DRAPEAU :

- un pour la rénovation du court de tennis d'un montant H.T. 23 970,00 €
- un pour la clôture d'un montant de 12 300,00 € H.T.

Ces travaux de rénovation pourraient faire l'objet d'un dossier de demande de subvention.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions donne son accord de principe à la réalisation de ces travaux. L'obtention d'une ou plusieurs subventions permettrait de moins impacter le budget.

7. LOTISSEMENT RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire présente le plan du projet de lotissement de 10 lots, rue Principale, ainsi que l'étude de faisabilité et son chiffrage.

Le Conseil municipal décide de donner son accord de principe pour la réalisation, dans un premier temps, de 5 lots avec la possibilité d'en prévoir 5 de plus en cas de besoin.

Le coût de réalisation sera intégré au budget principal de la commune avant de faire l'objet d'un budget annexe. La division de parcelle et la viabilisation seront réalisées sur 2023.

Un plan de communication sera mis en œuvre pour lancer la vente de ces lots.

8. ACQUISITION PARCELLE B 13

La parcelle B 13, rue de la Garenne, dessert deux propriétés et est composée d'un bois. Les propriétaires sont vendeurs. Le conseil municipal décide de lancer une négociation et ne souhaite pas se prononcer pour le moment.

9. QUESTIONS DIVERSES

✚ Projets agrivoltaïques : le Molessard, Asbre, Chalais, la Forêt

✚ Projets éoliens : en plus des 2 actuels, Chansenigout,

✚ Chantal POULAIN demande à ce que la commission culture et loisirs se réunisse : le 20 mars à 20 heures,

✚ Bernadette ROUSSEAU déplore l'état de la passerelle des Birons qui a besoin d'un bon nettoyage et de couches de lasure.

✚ **Date de la prochaine réunion : le lundi 27 mars à 20 heures**